
SERVICE ADMISSIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020/2021

➤ Rédacteur : Rajae KAMAL, chargée des Admissions

Brenda BIGOT, assistante du service Admissions

Sommaire

Introduction	page 3
I. Communication 2020/2021	page 3
II. VAP	page 3
III. Sélection Niveau 6	page 4
IV. Sélection Niveau 4	page 15
V. Effectif total entrants	page 20
VI. Conclusion	page 21
VII. Perspectives	page 21

La campagne d'admission 2020/2021 a eu lieu dans le contexte particulier de la crise sanitaire présente depuis mars 2020.

Malgré ces conditions exceptionnelles, l'IRTS CA a fait le choix de maintenir les sélections en présentiel avec la mise en place d'un protocole sanitaire strict pour l'accueil des jurys et des candidats.

Quelques formations en visioconférence ont eu lieu avec la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) pour accompagner les établissements sur cette période d'admissions sur le fonctionnement et le calendrier de la plateforme Parcoursup.

I. COMMUNICATION 2020/2021

La 4^{ème} édition du Forum des carrières sanitaires et sociales organisé par la Région Grand Est afin de promouvoir auprès d'un large public les formations du secteur social a eu lieu en visioconférence.

En raison de la situation sanitaire, l'IRTS CA a participé seulement à deux forums en présentiel à Rethel le 22 septembre et Reims le 7 octobre mais très peu de visiteurs se sont présentés sur notre stand.

La journée Portes Ouvertes habituellement organisée au mois de décembre a été annulée et remplacée par des webinaires qui n'ont pas rencontré un vif succès auprès du public malgré une communication en amont de ces derniers. Environ 30 personnes ont assisté aux webinaires admissions.

II. VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

L'examen de niveau qui permettait aux candidats admis de se présenter, au même titre que les bacheliers aux sélections d'entrée aux formations du secteur social a été supprimé en 2018 mais les arrêtés respectifs : DEASS, DEES, DEETS, DEEJE du 22 août 2018 prévoient que peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes : (...) 3) **Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.**

Par conséquent, les candidats titulaires d'une VAP peuvent se présenter à la sélection des formations de niveau 6.

Nous avons eu pour la campagne 2020/2021 deux demandes de VAP : une en EJE et une en ES.

Une commission VAP s'est tenue le 9 mars 2021. Seule la demande VAP pour la formation EJE a reçu un avis favorable.

III. SÉLECTION NIVEAU 6

1. Calendrier d'inscription

En fonction de leur statut, les candidats pouvaient s'inscrire sur le site de l'IRTS CA ou sur la plateforme Parcoursup du 20 janvier au 11 mars 2021. Pour les candidats Parcoursup, ils avaient jusqu'au 8 avril 2021 pour valider leurs vœux.

2. Procédure d'inscription

a. Parcoursup

Parcoursup est une plateforme nationale gérée par le Ministère de l'enseignement supérieur qui permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation de s'inscrire en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur.

Ainsi, les candidats ayant l'un de ces statuts doivent s'inscrire sur cette plateforme pour accéder à l'enseignement supérieur, et donc à nos sélections dans les formations de niveau 6.

b. Parcoursplus

Pour mieux informer et orienter les candidats déjà titulaires du baccalauréat depuis plusieurs années qui souhaitent reprendre des études supérieures et leur proposer des solutions répondant à leurs demandes, la plateforme Parcoursup a mis en place depuis 2020 le module : **ParcoursPlus**.

Le module ParcoursPlus propose une offre spécifique d'information et d'orientation aux candidats qui ne sont ni lycéens, ni étudiants en réorientation et qui souhaitent reprendre des études, notamment pour accéder aux cursus, diplômes ou titres de l'enseignement supérieur. Ce module concerne essentiellement les salariés et les demandeurs d'emploi.

Les candidats qui, dans leur démarche d'inscription sur Parcoursup, signaleront qu'ils ne sont ni lycéens, ni étudiants en recherche d'une réorientation, pourront, via un questionnaire dédié, faire connaître leurs besoins et leurs attentes à partir desquels leurs seront proposées des solutions adaptées, mises en place dans leur région et pourront être par exemple orientés vers le site de l'IRTS CA.

Toutefois, malgré la mise en place de ce module certains candidats persistent à s'inscrire sur la plateforme Parcoursup en dépit de leur statut (demandeur d'emploi, salarié CDI...).

c. Plateforme IRTS CA

Les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en cdd ou cdi doivent s'inscrire aux sélections sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

3. Frais de sélection

La somme de 150 € a été retenue pour les frais de sélection entre les établissements de formation du travail social (EFTS) du Grand Est. Cette harmonisation des tarifs est en place depuis 2019.

A l'IRTS CA, le versement de cette somme est demandé dès la validation d'inscription à la sélection de l'une des formations de niveau 6.

Les candidats inscrits sur Parcoursup ou sur le site de l'IRTS CA, effectuent un paiement en ligne.

Certains candidats s'inscrivant sur le site de l'IRTS CA et ne pouvant pas faire de paiement en ligne, ont pu régler directement par chèque au service Admissions, à titre exceptionnel.

4. Modalité de sélection

a. **Principe**

Il est spécifié dans les règlements d'admission que tous les candidats ayant complété leur dossier seront reçus pour un entretien de 30 minutes mené par deux formateurs.

« La sélection prend en compte : les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession (Art.D.451-28-5 du décret du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social). »

L'évaluation menée par les deux formateurs s'appuie sur les sept attendus nationaux communs aux Quatre diplômes d'Etat de niveau 6.

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Ces attendus visent les compétences et connaissances requises pour être admis dans la filière souhaitée.

b. Maintien de l'épreuve orale

Malgré la situation sanitaire, les entretiens ont été maintenus en présentiel en respectant un protocole sanitaire strict communiqué en amont aux jurys et aux candidats.

Le maintien de cette épreuve sous cette forme a été accueilli favorablement par les jurys mais aussi une majorité de candidats.

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys a été tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes pour ces journées d'admission.

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat et constituent une commission. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien élaboré par la chargée des admissions et validé par le Directeur des formations.

c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien et visioconférences

	TOTAL ABSENTS	VISIOCONFÉRENCES
ASS	8/108	4
ES	11/305	17
EJE	12/176	11
ETS	2/15	2

Certains entretiens ont été fait en visioconférence pour des raisons exceptionnelles (DOM TOM, problème de transport ...).

L'absence de candidats était souvent liée à un calendrier de sélections commun entre les EFTS.

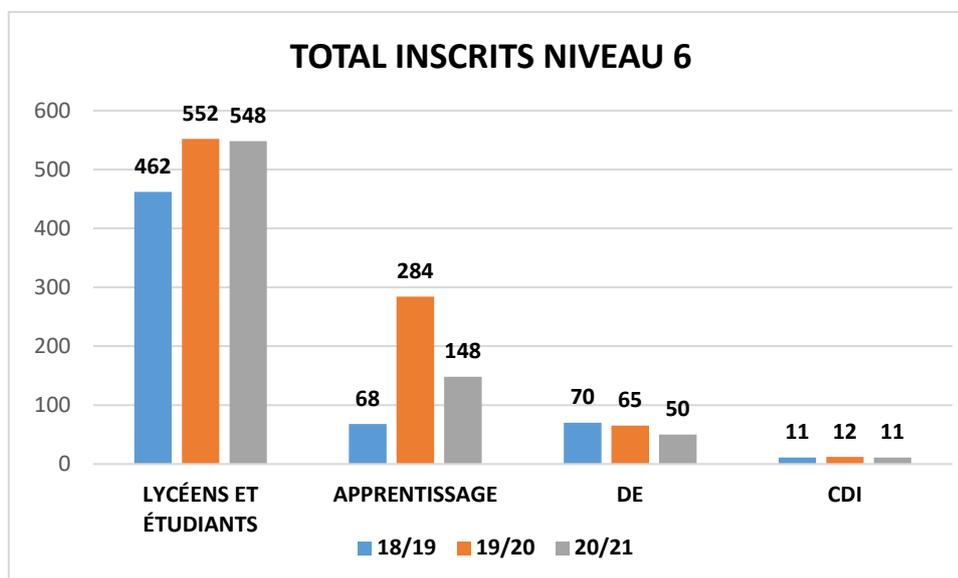
d. Période de sélection

Il y a eu au total 8 journées de sélection à organiser entre le 17 et 29 avril 2021.

Formations	Dates	Commissions	Examineurs
ASS	20 et 21/04	16	32
EJE	27, 28 et 29/04	29	58
ES	17, 24 et 27/04	45	90
ETS	27/04	2	4

5. Campagne de sélection

a. Total inscrits sur le niveau 6



En comparant les trois années d'inscription sur les quatre filières de niveau 6 (ASS, ES, EJE et ETS), on constate une augmentation du nombre d'inscrits sur la plateforme Parcoursup les deux dernières années de campagne d'admission.

La plateforme Parcoursup a permis de donner une meilleure visibilité des formations en travail social de niveau 6 aux lycéens et étudiants en réorientation.

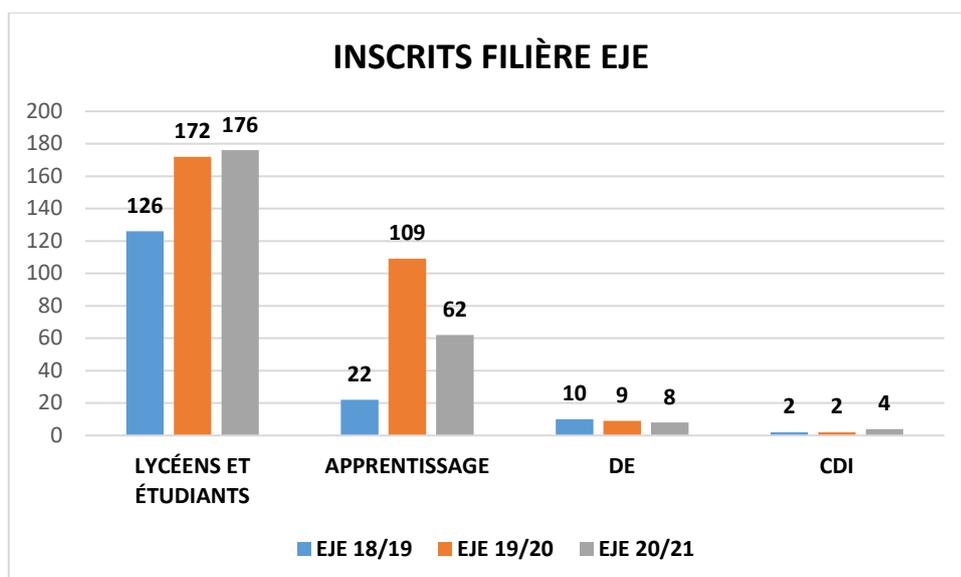
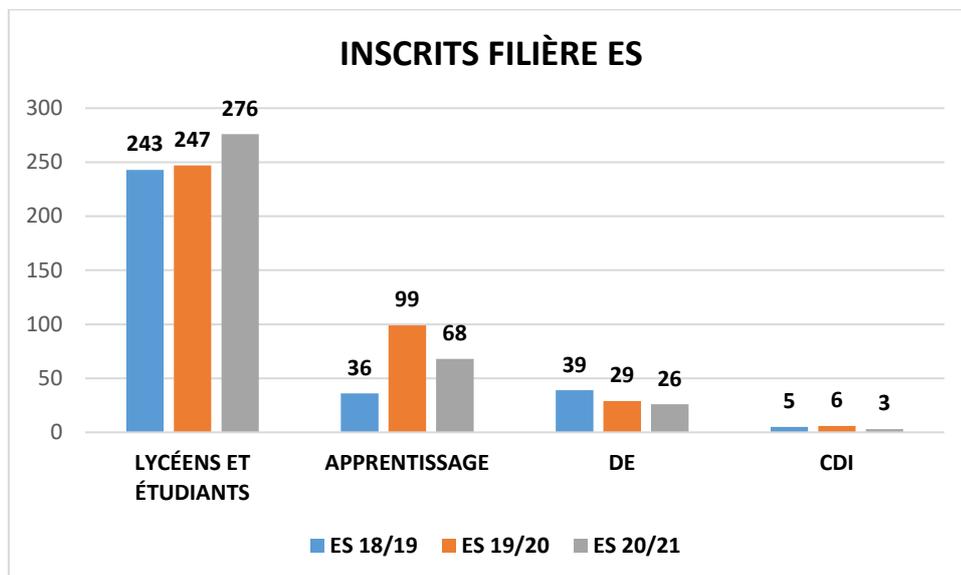
Quant à l'apprentissage, le nombre élevé d'inscrits en 2020 est lié certainement à une erreur de paramétrage sur la plateforme Parcoursup. En effet, les candidats à l'apprentissage ne payaient pas les frais de sélection. Or cette année et en 2019, le paiement était obligatoire.

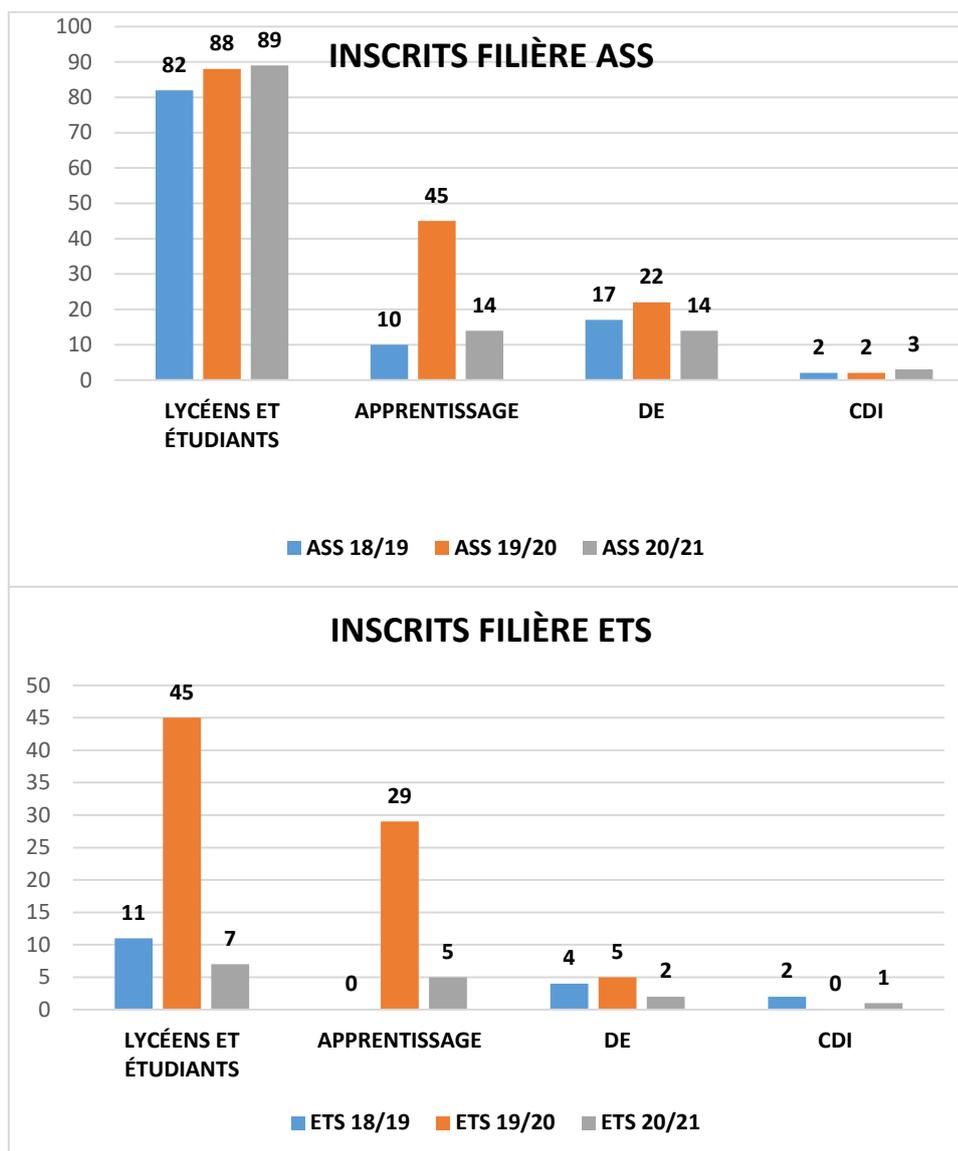
Par rapport à la campagne d'admission 2018/2019, on note que cette année de sélection a connu une recrudescence pour les formations par la voie de l'apprentissage. Il se peut que les candidats aient de plus en plus connaissance que l'IRTS CA forme depuis la campagne d'admission de 2018/2019 des futurs travailleurs sociaux par la voie de l'apprentissage.

Pour les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi, on note depuis la réforme des diplômes de 2018 une baisse d'environ 28 %. S'agit-il d'un manque d'accompagnement de ce public par les organismes d'insertion professionnelle sur nos formations ?

Les inscriptions, sur la plateforme Parcoursup des lycéens et étudiants en réorientation écartent de fait les demandeurs d'emploi.

b. Total inscrits par filière





On note une augmentation d'environ 13% du nombre d'inscrits en 2021 par rapport à 2019 sur Parcoursup pour la filière ES et 39 % pour la filière EJE.

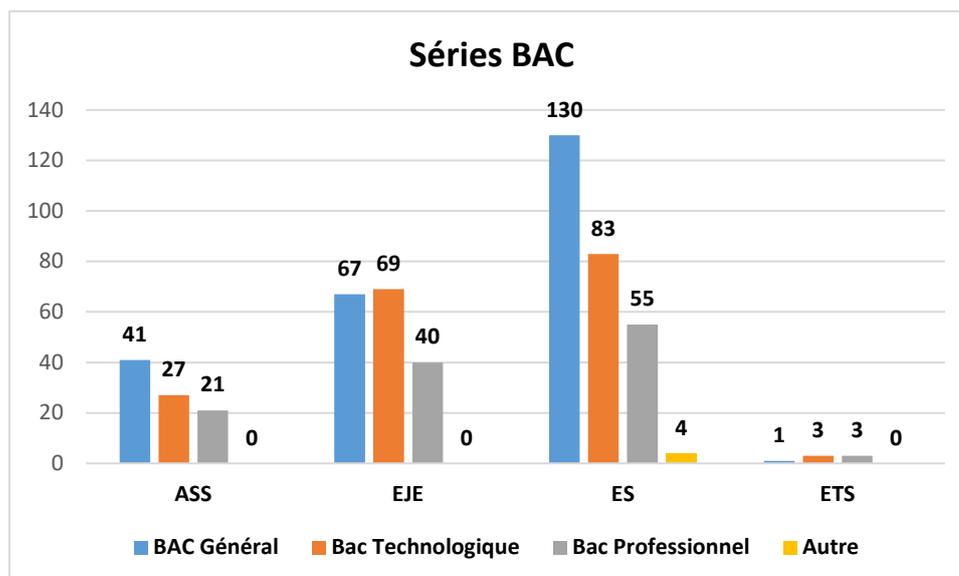
Cette progression est peut-être liée à la possibilité de suivre la formation par la voie de l'apprentissage mais aussi par une meilleure diffusion de l'information par les professionnels du secteur social, SIOU

Quant à la filière ASS, le nombre d'inscrits est constant sur les trois années. Les candidats à la sélection d'ETS étaient beaucoup plus nombreux en 2020 par rapport à 2019 et 2021. Il est probable que la journée Portes ouvertes, les forums, réunions d'information aient favorisé les inscriptions en 2020 par la diffusion d'informations sur ladite formation.

Concernant, les candidats ayant le statut de demandeur d'emploi, on note une baisse du nombre d'inscrits sur l'ensemble des formations. S'agit-il d'une méconnaissance d'information par les organismes d'insertion professionnel des modalités d'inscription ?

Quant à la filière ETS, on peut supposer que n'étant plus un métier en tension cela freine les candidats à s'inscrire en raison d'une absence de financement en dernière année.

c. Séries de Baccalauréat des vœux confirmés



On observe que les candidats s'inscrivant à la sélection ASS, ETS et EJE sont en majorité titulaires d'un baccalauréat de séries professionnelles et technologiques.

Quant aux candidats à la sélection ES, ces derniers sont détenteurs pour moitié du baccalauréat de la série générale et l'autre moitié des séries professionnelles et technologiques.

Ce constat est peut-être lié à la polyvalence du métier d'éducateur spécialisé alors que les formations d'éducateur de jeunes enfants et d'assistant de service social offrent des débouchés moins diversifiés.

6. Nombre de places par formation

Formations	Demandeurs d'emploi		Parcoursup : Lycéens et étudiants		Hors Quota et Apprentissage	
	Places 2021/2022	Candidats inscrits	Places 2021/2022	Candidats inscrits	Places 2021/2022	Candidats inscrits
ASS	11	14	33	89	15	3 HQ 14 apprentissage ¹
EJE	10	8	15	176	15	3 HQ 62 apprentissage
ES	19	26	40	276	30	3 HQ 68 apprentissage
ETS	4	2	8	7	15	1 HQ 4 apprentissage

7. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage par filière de formations de niveau 6 dispensées au sein de l'IRTS CA.

Pour rappel, certains candidats se sont inscrits à la fois en formation initiale et apprentissage.

L'examen d'une candidature à l'apprentissage peut conduire à la refuser (état « Refusée ») ou bien à encourager le candidat à rechercher un contrat (état « En recherche de contrat »). La décision est affichée automatiquement au candidat. Il n'y a pas de classement des candidatures.

	Candidatures	Refusées	En recherche de contrat
ASS	16	11	5
ES	68	43	25
EJE	63	39	24
ETS	4	1	3

¹ Parmi les candidats inscrits en apprentissage, une majorité étaient également inscrite parallèlement sur la formation initiale de la même filière.

Au 8 juin 2021, 1 contrat d'apprentissage pour la formation ES et trois contrats d'apprentissage pour la formation EJE ont été transmis au service Admission par les candidats dont les candidatures ont été retenues. Mais avant la validation de ces derniers, les responsables de formations vérifieront la présence d'un maître d'apprentissage au sein de la structure d'accueil et s'assureront de l'adéquation des propositions des structures d'accueil avec les formations demandées.

8. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la Commission d'admission

Selon le règlement d'admission ASS/ES/EJE/ETS, la commission d'admission est composée du Directeur Général de l'IRTS de Champagne Ardenne ou de son représentant, des responsables de formation, de la chargée des Admissions et d'un formateur de l'établissement.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établi à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : demandeur d'emploi, salarié en CDI, lycéen et étudiants.

Les demandeurs d'emploi et les salariés en CDI se sont inscrits sur le site de l'IRTS CA et les lycéens et étudiants se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup.

Formations	ASS	ES	EJE	ETS
D.E	14	26	8	2
Salariés CDI	3	3	4	1
Lycéens et étudiants	89	276	176	7
Apprenti seul	2	10	8	5
TOTAL	108	315	198	15

a. Répartition des places ouvertes par formation et statut :

Formations	Places Parcoursup : ² Lycéens et étudiants	Demandeurs d'emploi ³	Hors Quota et apprentissage
ASS	33	11	15
ES	40	19	30
EJE	15	10	15
ETS	7	5	15

Il a été précisé lors de la Commission d'admission que si des places n'étaient pas pourvues pour les candidats Demandeurs d'emploi, il était possible de les basculer vers la plateforme Parcoursup mais pas l'inverse.

² Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

³ Places dont la formation pédagogique est prise en charge par la Région Grand Est.

b. Résultats

➤ Demandes de report 2019/2020 confirmées

	Liste Quota ⁴	Liste Hors Quota ⁵
ASS		1
ES		2
EJE	1	1
ETS	0	0

➤ Partage ex aequo

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items présents sur la grille de notation.

Liste Parcoursup

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	34	8	47	12
ES	45	56	172	17,14
EJE	16	69	91	19,143
ETS	5	0	3	10,28

Liste Demandeur d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	10	0	4	12,86
ES	14	0	11	14,3
EJE	8	0	2	18,00
ETS	1	0	0	10,29

⁴ Relèvent de la liste dite QUOTA les candidats qui bénéficient d'une prise en charge de leurs frais pédagogiques par la Région Grand Est (Cf. : Règlement d'admission 2020/2021)

⁵ Relèvent de la liste dite Hors Quota les candidats qui **ne bénéficient pas** d'une prise en charge de leur formation par la Région Grand Est (Cf. : Règlement d'admission 2020/2021)

Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
ASS	3	0	0	11,57
ES	2	0	1	17,1
EJE	3	0	0	10,43
ETS	0	0	0	

Suite aux résultats, les places vacantes sur la liste des demandeurs d'emploi ont été réattribuées sur la plateforme Parcoursup car ces dernières relèvent également d'un financement de la formation pédagogique par la Région Grand Est.

ES : 5 places

ASS : 1 place

EJE : 1 place

ETS : 4 places

Compte tenu des places vacantes sur la formation ETS, celle-ci sera sur la phase complémentaire à compter du 16 juin jusqu'au 16 septembre 2021 (jusqu'à ce que les places soient pourvues.)

8. Communication des résultats

Les résultats ont été communiqués par mail le 27 mai 2021 aux candidats demandeurs d'emploi et salariés en CDI puis une notification de résultats a été envoyée par voie postale et via la plateforme Parcoursup pour les candidats lycéens et étudiants.

9. Inscription administrative

Les candidats admis ayant le statut de demandeur d'emploi ou de salarié en CDI ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui seront dans un premier temps gérés par le Service Admission puis par le Service Scolarité.

Quant aux candidats inscrits sur Parcoursup, ils recevront un message par mail via la plateforme précisant les modalités d'inscription administrative à l'IRTS CA. La gestion des documents sera identique que pour les demandeur d'emploi et les salariés CDI.

10. Demande d'appréciations et recours

Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande de recours, de communication sur les critères et modalités d'examen des candidatures dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 14 juin 2021, 9 demandes d'appréciations ont été formulées. Aucune demande de recours n'a été exprimée.

11. Phase complémentaire

La phase complémentaire sur Parcoursup est ouverte à tous les candidats du 16 juin au 16 septembre 2021. Elle permet aux candidats qui le souhaitent de formuler de nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places vacantes sur Parcoursup, mais ne peuvent pas postuler de nouveau sur la même filière.

En raison de places vacantes sur la filière ASS et ETS, les candidats ont pu s'inscrire aux sélections prévues les 13 juillet et (3 et 9) septembre 2021.

a. **Résultats phase complémentaire**

FORMATIONS	CANDIDATS INSCRITS	ADMIS
ASS	3	1
ETS	5	3

IV. **SÉLECTION NIVEAU 4**

L'IRTS CA a décidé qu'à compter de la campagne 2020/2021, les sélections ME et TISF auraient un calendrier identique.

A. **Moniteur Educateur et Technicien de l'intervention social et familiale**

1. Procédure d'inscription

Quel que soit le statut du candidat les inscriptions se font sur le site de l'IRTS CA : www.irtsca.fr

2. Calendrier d'admission

a. **1^{er} calendrier**

Le 1^{er} calendrier d'inscriptions à la sélection était fixé ainsi :

L'ouverture des inscriptions a eu lieu du 16 novembre 2020 pour une clôture le 5 mars 2021 pour les candidats non dispensés de l'épreuve écrite (épreuve écrite le 20 mars 2021) et le 3 mai 2021 pour les candidats dispensés de celle-ci.

En raison d'un faible nombre de candidats à la clôture des inscriptions de l'épreuve écrite, celles-ci ont été prolongées jusqu'au 3 mai 2021.

b. **2^{ème} calendrier**

Clôture le 3 mai 2021 pour les candidats non dispensés de l'épreuve écrite. La seconde épreuve écrite a eu lieu le 18 mai 2021 pour cette nouvelle session.

c. 3^{ème} calendrier

En raison de places vacantes sur la filière TISF, un calendrier supplémentaire de sélection est prévu pour le mois de septembre. Epreuve écrite le 7 septembre pour les candidats non dispensés de cette dernière et l'épreuve orale est fixée le 9 septembre 2021.

3. Frais de sélection

L'équipe de direction a décidé d'aligner les frais de sélection entre la formation TISF et ME à compter de la campagne de sélection 2020/2021.

Ecrit : 95 € oral : 125 €

4. Modalités de sélection

a. Principe

L'épreuve de sélection comprend :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats non dispensés de celle-ci), permettant de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite.
- Une épreuve orale d'admission visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats à exercer la profession - Durée : ME :30 minutes pour la filière ME et 20 minutes pour la filière TISF. Notée sur 20 et mené par deux examinateurs.

b. Maintien de l'épreuve orale

Malgré la situation sanitaire, les entretiens ont été maintenus en respectant un protocole sanitaire strict communiqué en amont aux jurys et aux candidats.

Le maintien de cette épreuve sous cette forme a été accueilli favorablement par les jurys mais aussi une majorité de candidats.

Préalablement aux entretiens, une réunion avec les jurys a été tenue par les responsables de filière ainsi que la chargée des admissions pour énoncer différentes consignes (d'organisation, pédagogique...) pour ces journées d'admission.

Les jurys sont en binôme pour accueillir chaque candidat. Les dossiers des candidats sont remis aux jurys le jour des sélections ainsi qu'un guide pour l'entretien.

c. Nombre de candidats absents par filière le jour de l'entretien

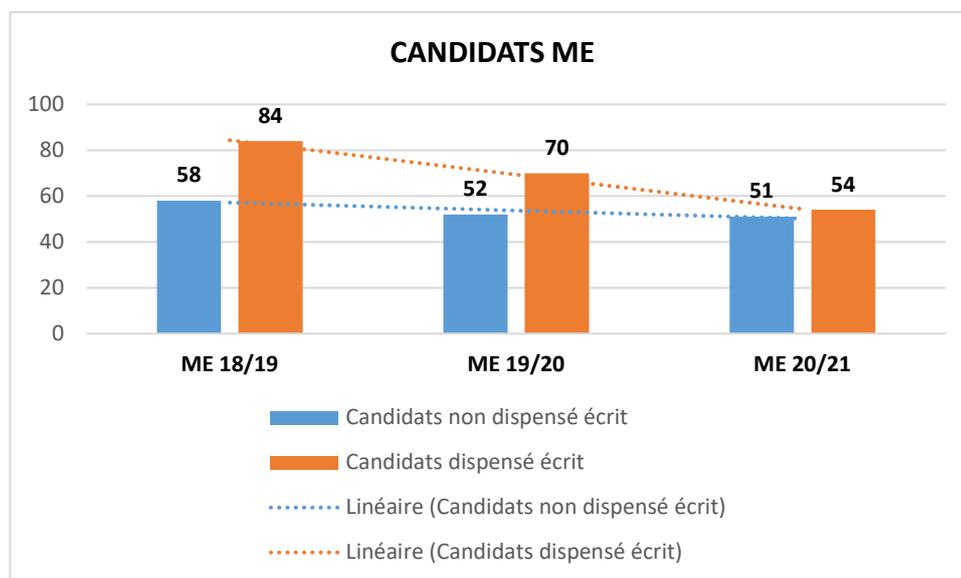
	TOTAL ABSENTS
ME	16/99
TISF	1/11

De nombreux candidats inscrits à la sélection ME se sont désistés suite à leur admission à la formation d'éducateur spécialisé.

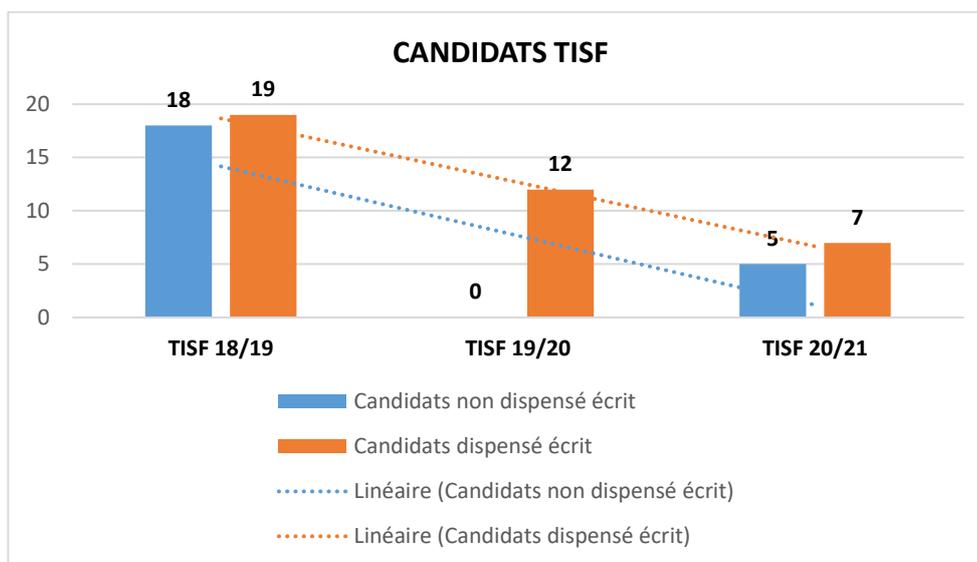
d. Période de sélection

La sélection a eu lieu le samedi 12 juin 2021

5. Campagne de sélection



On constate, depuis trois ans une baisse du nombre d'inscrits sur la sélection de ME. Cette baisse correspond à la réforme des diplômes de niveau 6. Il se peut que les candidats préfèrent suivre une formation sur 3 ans afin d'obtenir un diplôme de niveau 6 plutôt qu'un diplôme de niveau 4 avec une formation durant deux ans.



Depuis trois ans, on note une baisse du nombre de candidats inscrits sur ladite filière.

S'agit-il d'une méconnaissance de la formation par les candidats ou un manque d'attractivité pour le métier de TISF ?

Lors de la campagne d'admission de 2019/2020, il n'y a pas eu d'épreuve écrite pour la sélection TISF. Seule l'étude de dossier des candidats a eu lieu en raison du contexte sanitaire.

6. Nombre de places par formation

Formations	Quota : étudiants et demandeurs d'emploi	Hors Quota et Apprentissage
ME	30	30
TISF	15	15

7. Apprentissage

Jusqu'à 5 places sont ouvertes à l'apprentissage pour chaque filière.

Au 14 juin 2021, 2 contrats d'apprentissage pour la formation M.E ont été communiqués au service admission par le service scolarité et un candidat dont les candidatures ont été retenues. Mais avant la validation de ces derniers, les responsables de formations vérifieront la présence d'un maître d'apprentissage au sein de la structure d'accueil et s'assureront de l'adéquation des propositions des structures d'accueil avec les formations demandées.

8. Commissions d'admission

➤ Composition et rôle de la commission d'admission

Selon les règlements d'admission ME/TISF, la commission d'admission est composée du Directeur Général de L'IRTS de Champagne Ardenne, des Responsables de formation, de la chargée des Admissions et d'un formateur de l'établissement.

La Commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Une liste des candidats admis, puis inscrits sur liste complémentaire et non-admis est établi à l'issue de celle-ci.

➤ Candidats inscrits par statut

Il est rappelé que les candidats ayant postulé à ces formations sont de différents statuts : Demandeur d'emploi, salarié en CDI, Lycéen et Etudiants.

Formations	ME	TISF
D.E	59	7
Salariés CDI	7	1
Lycéens et étudiants	33	3
TOTAL	99	11

9. Résultats

a. Demandes de report 2019/2020 confirmées

	QUOTA : étudiants et demandeurs d'emploi	HORS QUOTA
ME	1	0
TISF	0	0

Le candidat ayant demandé le report avait le statut de demandeur d'emploi en 2019/2020, ce dernier intégrera la formation M.E sous le statut d'apprenti à la rentrée de septembre 2021 donc sur la liste Hors Quota. Liste dont le coût de la formation pédagogique n'est pas pris en charge par la Région Grand Est.

b. Partage ex aequo

Pour rappel, les candidats ayant obtenu la même note sont départagés à l'entretien sur les items présents sur la grille de notation.

c. Liste Quota : étudiants et demandeurs d'emploi

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E	30	20	42	15,5
T.I.S.F	9	0	1	10

d. Liste Hors Quota (salarié CDI)

Formations	Admis	Admis sur liste complémentaire	Non admis	Note du dernier admis liste principale
M.E	6	0	1	11
T.I.S.F	0	0	1	

Compte tenu des places vacantes sur la formation TISF, une session de sélection a eu lieu au mois de septembre.

9. Communication des résultats

Les résultats ont été communiqués par mail le 18 juin 2021 aux candidats puis une notification de résultats a été envoyée par voie postale le 22 juin 2021.

10. Inscription Administrative

Les candidats admis ont reçu avec leur notification de résultats les documents pour leur entrée en formation qui ont été dans un premier temps gérés par le Service Admission puis par le Service Scolarité.

11. Demande d'appréciations et recours

Le candidat qui n'a pas été retenu par la formation sélective doit formuler sa demande recours, de communication sur les critères et modalités d'examen des candidatures dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de refus. L'établissement dispose alors d'un délai de deux mois à compter de la réception de la demande pour répondre à l'intéressé.

Au 22 juin 2021, 2 demandes d'appréciations ont été formulées. Aucune demande de recours n'a été exprimée.

12. Phase complémentaire

FORMATIONS	CANDIDATS INSCRITS	ADMIS
TISF	1	1

V. EFFECTIF TOTAL ENTRANTS

FORMATIONS	QUOTA : étudiants et demandeurs d'emploi	HORS QUOTA	APPRENTISSAGE
ASS	38		1
ES	59	3	5
EJE	25	2	6
ETS	7		
ME	30	4	4
TISF	9		

VI. CONCLUSION.

Malgré un contexte sanitaire compliqué le service Admissions a pu mener son activité avec le soutien de l'ensemble des salariés de l'IRTS Champagne Ardenne.

Toutefois, le service des admissions rencontre des difficultés dans le recrutement des intervenants extérieurs en raison de la période des sélections qui a lieu pendant les vacances scolaires de printemps et également suite aux désistements de jurys quelques jours avant les entretiens.

D'autre part, trois filières (ASS, ETS et TISF) rencontrent des difficultés pour atteindre le quota d'entrants fixé par le Conseil Régional Grand Est.

VII. PERSPECTIVES

Ces observations et constats nous permettent de formuler les perspectives suivantes pour la prochaine campagne d'admission.

- **Améliorer la promotion de nos formations :**

Promouvoir les formations dont les places sur la liste quota ne sont pas pourvues à la rentrée de septembre 2021 (ASS, ETS et TISF) par le biais de réunions d'information à l'IRTS CA et également d'intervention au sein des lycées.

- **Redynamiser la communication avec les organismes d'insertion professionnelle :**

Contacteur les organismes d'insertion professionnelle pour faire le point sur les formations de niveau 4 et 6 (inscriptions, calendrier...).

- **Actions auprès des futurs candidats**

Insister en amont des inscriptions aux formations de niveau 4, sur la possibilité d'évolution de carrière par le biais de la VAE, formation continue...